



*« Vus d'Australie : les 60 ans de l'O.N.U,  
un échange de vues »*

2005

## **Vus d'Australie : les 60 ans de l'O.N.U, un échange de vues**

*Il n'est jamais inutile de regarder d'un autre point de vue que le sien les grands événements politiques internationaux. Et c'est incontestablement le cas de l'anniversaire des Nations Unies quand il s'agit d'un pays étendu comme l'Australie. Quand on pense aux grandes puissances « émergentes », on cite volontiers la Chine, l'Inde, le Brésil, oubliant la discrète Australie, assez peu peuplée mais toujours membre du Commonwealth.*

*La Commission Sécurité et Désarmement de Pax Christi Wallonie-Bruxelles a eu l'occasion récente d'entrer en contact avec un membre de Pax Christi Australie, le Docteur Keith Suter, ancien directeur en Australie de l'Association des Nations Unies. C'est donc à la fois en militant de la paix mais aussi en véritable ami des Nations Unies et patriote qu'il nous parle du passé et de l'avenir de la grande institution dont personne ne peut se désintéresser, et surtout pas les militants de Pax Christi où qu'ils soient.*

### **Un bilan des réalisations**

Très objectivement, c'est par un bilan concret des réalisations de l'institution que commence son analyse de la situation. Observons que ce n'est pas toujours la voie choisie par certains commentateurs qui commencent souvent par s'en prendre aux faiblesses avant de dresser des comptes, sinon de les régler.

Une première constatation optimiste se dégage de l'analyse : alors que la défunte Société des Nations n'avait pas même duré vingt ans, l'Organisation des Nations Unies fête aujourd'hui ses soixante ans, en dépit des prévisions pessimistes qui lui donnaient peu de temps de survie, en raison de la guerre froide notamment.

Face aux options internationales actuelles particulièrement négatives des Etats-Unis en matière institutionnelle (Tribunal Pénal International, Processus de Kyoto, etc.), on observe néanmoins que jamais jusqu'à ce jour l'administration américaine ni l'administration Bush n'ont mis en cause l'existence des Nations Unies. D'ailleurs aucun autre pays ne l'a fait et ne semble prêt à le faire.

Si on revient à la comparaison avec l'ancienne Société des Nations, il faut rappeler que les Etats-Unis n'en firent jamais partie, que la Russie en fut exclue suite à son invasion de la Finlande, que le Japon, l'Italie et l'Allemagne en démissionnèrent en raison de leur politique étrangère agressive. Aujourd'hui, dès qu'un pays accède à l'indépendance, un de ses premiers objectifs est de se faire reconnaître par les Nations Unies pour accéder à la communauté internationale. Ce fut le cas récemment du Timor Oriental, cent quatre-vingt onzième membre de l'Organisation des Nations

Unies. Si la feuille de route aboutit favorablement, la Palestine pourrait être le cent quatre-vingt douzième à la satisfaction unanime des Etats.

Avoir survécu à la guerre froide, qui dura quarante cinq ans, est certainement une garantie de pérennité : l'affrontement des « cinq grands » au Conseil de sécurité fut une épreuve difficile. Mais il perpétua l'union des grands pays qui se liguerent contre les forces de l'Axe et finalement le triomphe des démocraties contre les formes de fascisme et de totalitarisme que récuse l'ensemble de la communauté internationale. On perd assez souvent de vue cet aspect politique régulateur de l'Organisation des Nations Unies fondée sur la volonté de paix et de démocratie des peuples. Il faut savoir gré aux politiques de la fin de la seconde guerre mondiale d'avoir compris et mis en œuvre le vœu le plus cher des populations dévastées par les destructions de tous ordres et la barbarie.

On aurait également tendance à oublier aujourd'hui que les Nations Unies ont été un levier important de la décolonisation, un forum irremplaçable pour mettre en cause et discuter les étapes et les moyens du retrait des puissances coloniales hors des pays avides d'indépendance comme de retour à leur propre culture. Le colonialisme européen a été implicitement la norme jusqu'au milieu du XXe siècle, et, maintenant, de gré ou de force, tous les empires coloniaux ont été démantelés sans que quiconque ne s'en étonne encore. Par sa seule existence, l'Organisation des Nations Unies a constitué le stimulus indispensable pour que les empires coloniaux renoncent à leur emprise. Les échecs qui s'en sont suivis ne sont pas imputables aux Nations Unies, mais bien aux colonisateurs qui ont mal préparé leur succession, sans politique de formation, d'investissements et de recherches.

## **La coopération internationale**

Une des actions les plus marquantes de l'ONU a été et reste la mise sur pied d'une véritable coopération internationale pour l'instauration d'un monde meilleur, sans tenir aucun compte des clivages idéologiques, culturels ou religieux, dans une perspective réellement démocratique. Même aux pires moments de la guerre froide, les Etats se sont groupés pour rechercher des solutions techniques au-delà des préoccupations strictement nationales et territoriales : de nombreuses agences spécialisées ont vu le jour, que ce soit pour améliorer les réseaux postaux, rassembler des ressources vitales indispensables, collaborer dans des recherches médicales, sanitaires ou technologiques, endiguer des épidémies, réguler les transports maritimes et aériens, standardiser des méthodes didactiques de formation et d'enseignement, etc. Est-il imaginable de décider de mettre un terme à l'existence de ces agences devenues incontournables ? A leur insu, sans doute, les Etats ont contribué de la sorte à la mise en œuvre de la mondialisation positive que personne ne songerait critiquer ! Par la coopération internationale les membres des Nations Unies ont prouvé qu'ils voulaient aller plus loin que le « non à la guerre » en acceptant de « construire la paix ».

Même si les détenteurs du droit de veto au Conseil de Sécurité apparaissent comme les plus puissants de ce monde, les Etats moins importants ont pu se voir reconnus des droits inviolables et la possibilité d'intervenir d'une manière ou d'une autre dans les matières fondamentales du droit des peuples et des gens : que l'on songe au respect des eaux territoriales par exemple. L'Australie notamment serait demeurée en marge de la politique internationale faute de pouvoir disposer de la tribune des Nations Unies. Le plus petit des Etats a l'occasion de sortir d'une totale impuissance lorsque ses intérêts légitimes sont gravement menacés, ce qui n'était pas le cas avant l'existence de la grande organisation, et à défaut d'obtenir une solution satisfaisante, il a au moins la possibilité de s'être fait entendre. Peut-on dire qu'une « opinion publique internationale » s'est faite jour grâce à la tribune offerte aux Etats membres ?

L'action des Nations Unies fut décisive en matière de protection des droits humains : en effet, les collectivités ne sont pas seules en cause dans l'établissement d'un monde plus juste, il y a des personnes qu'il faut protéger au sein même de leur propre Etat. Si la décolonisation fut un bien, elle entraîna dans certains cas de graves retards pour la promotion des individus qui n'avaient pas été préparés à l'exercice des libertés individuelles et de leurs responsabilités citoyennes. Le XXe siècle vit apparaître les pires violations des droits humains mais aussi les plus spectaculaires avancées pour assurer leur promotion, grâce notamment à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, certes, mais aussi des droits de la femme, des droits de l'enfant, des minorités, des handicapés, etc. tous domaines dans lesquels les Nations Unies n'ont jamais cessé d'intervenir. Les droits humains sont encore violés, mais aujourd'hui on le sait, les victimes en sont conscientes, elles n'admettent plus que pareilles iniquités soient inévitables, normales. La communauté internationale se mobilise plus aujourd'hui qu'hier par solidarité avec les victimes d'exactions : on ne fera pas la guerre pour le Tibet, mais chacun sait - et surtout les dirigeants des pays libres - savent que les droits de sa population sont bafoués par l'envahisseur chinois. Il en sera donc question lors de négociations bilatérales ou multilatérales : le problème n'est pas enterré, un texte est en vigueur.

Les Nations-Unies sont un centre important de négociation pour le désarmement qu'il soit nucléaire, chimique ou bactériologique. Un pas important a été fait par la prohibition absolue de la guerre biologique, et beaucoup de progrès restent encore à faire dans cette matière très délicate qui touche à la souveraineté des Etats. Cependant, des actions sont en cours (grâce au réseau R.A.I.A.L) en ce qui concerne la régulation du marché, du commerce et du marquage des armes légères, celles qui tuent tant de monde sans faire grand bruit mais qui nous concernent tous et de près.

### **Qui aurait pu gérer la protection de l'environnement ?**

Quant à la protection de l'environnement, en 1945, peu de choses étaient connues ou même imaginées. C'est un signe de la grande capacité d'adaptation et de souplesse de l'Institution des Nations Unies que d'avoir été capables d'intégrer aussi facilement la protection de l'environnement international dans ses attributions et de mettre au travail

autant de pays pour des questions communes d'environnement. Il est vrai, que les opinions publiques nationales sont très vigilantes à cet égard et que ce fait aura stimulé grandement les pouvoirs publics de la plupart des membres. Ceci démontre le bien fondé des actions menées par les ONG pour encourager chaque gouvernement national.

D'ailleurs, les Nations Unies ont été et demeurent une plate-forme internationale pour des organisations non-gouvernementales comme Pax Christi. En 1945 déjà, les ONG furent impliquées à la Conférence de San Francisco qui créa les Nations Unies. Les travaux et analyses des ONG démontrent que les gouvernements n'ont pas le monopole des informations et des idées. En ce qui concerne la pollution par exemple, elles alertent les populations des dangers, assumant un travail important d'éducation publique et coopérant à la mise en avant de solutions nouvelles. Dans le quotidien, les ONG proposent une voie alternative aux personnes qui désirent travailler concrètement à un monde meilleur. C'est par le canal des Nations Unies que le réseau « armes légères R.A.I.A.L » fut mis sur pied et reste vigilant.

## **La réforme des Nations Unies**

De nombreuses voix légitimes réclament une importante réforme des Nations Unies, car le monde a bien changé depuis 1945. Kofi Anan, le Secrétaire Général des Nations Unies a donc déposé un projet de réorganisation pour un plus grand progrès en développement, sécurité, protection des droits humains, car depuis sont intervenus la décolonisation, le terrorisme international et l'émancipation politique des peuples décolonisés. Ce document est un des plus ambitieux jamais publié par les Nations Unies et le projet est considérable dans les domaines évoqués ci-dessus. Mais les médias se sont focalisés sur la réforme institutionnelle qui n'apparaît en fait qu'en fin de document.

L'essentiel du rapport du Secrétaire Général - rédigé dans un style très convivial non technocratique - concerne les domaines effectifs du travail des Nations Unies que sont principalement l'environnement, le développement et les droits humains, ces piliers d'une humanisation digne de l'être humain quel qu'il soit et où qu'il vive. Il peut être considéré comme une excellente base de réflexion afin de mener plus loin les actions et projets de l'organisation internationale vers un épanouissement des personnes et des institutions qui les promeuvent.

Ainsi, au moment où l'aide au développement consacrée par l'Australie se trouve au plus bas du budget national, le rapport réaffirme l'objectif des Nations Unies, que l'Australie a soutenu de son vote, de constituer un agenda qui atteindrait 0,7 % du revenu national brut. Ceci est un objectif spécifique que l'Australie devrait atteindre. Quant aux risques naturels, chacun ayant à l'esprit le récent tsunami en Asie, le Secrétariat Général préconise la création d'un système d'alerte préventive intégré fondé sur les moyens nationaux et régionaux existants. Ceci en concordance avec un autre projet que l'Assemblée Générale retient dans ses cartons depuis dix sept ans ... :

le projet d'une Commission indépendante sur les questions humanitaires internationales. Le sort réservé à ce jour aux 0,7 % d'aide au développement (trois ou quatre pays au monde atteignent le niveau) comme la mise en œuvre toujours remise de cette Commission indépendante a de quoi laisser sceptique les plus optimistes quant au présent rapport...

## **Un manque de volonté politique des Etats**

Soyons réalistes, en disant qu'il ne manque pas d'idées brillantes sur ce qu'il faudrait faire et il faut féliciter le Secrétaire Général d'avancer des projets rassemblés en un seul document synthétique. Mais il manque de volonté politique dans le monde pour mettre en œuvre les bonnes idées. Un fossé s'est creusé entre les perceptions des populations et celles des gouvernements quant à la fonction réelle des Nations Unies. Le public en général voudrait voir l'institution se développer comme un mécanisme international d'intervention dans des questions de développement, de protection des droits humains, d'environnement, espérant que les gouvernements agissent dans le sens du plus grand bien commun. Tandis que les gouvernements tendent eux à considérer les Nations Unies comme une arme parmi d'autres de leur panoplie de défense des stricts intérêts nationaux. L'idéalisme du début est resté présent en chaque peuple, mais il n'est plus relayé suffisamment par les autorités nationales.

Si quelques fois les Nations Unies ont pu progresser dans une matière déterminée, c'est bien plus parce que les gouvernements ont estimé que telle solution était plus compatible avec leurs objectifs nationaux à court terme que n'importe quel effort délibéré pour œuvrer en vue du bien commun international. En fait, les gouvernements ne sont pas aussi spontanément internationalistes que la plupart de leurs citoyens. Ceci peut paraître dur comme jugement, mais les faits patents comme les 0,7 % d'aide non atteints, comme l'échec du système préventif des désastres naturels engendrent la crainte légitime que les gouvernements refusent encore à faire de grands efforts par rapport à tant d'autres idées raisonnables.

## **Les réformes de procédures**

Ce qui a davantage retenu l'intérêt des médias et du public quant aux réformes à faire pour améliorer le fonctionnement des Nations Unies, ce sont les recommandations de réformes structurelles, particulièrement du Conseil de Sécurité où sont prises les décisions les plus opérationnelles, en cas de conflits notamment.

L'idée d'un Conseil de Sécurité porté de quinze à vingt quatre membres a fait son chemin : aux quinze membres actuellement prévus, ajouter neuf non-permanents élus pour des durées variables, selon l'une ou l'autre proposition. Le projet sera discuté au plus tard fin de l'année 2005 en Assemblée Générale. En Australie, on espère que le pays jouera dans la discussion un rôle majeur et constructif à l'image de ce qui s'est passé en 1945 lors de la création de l'Organisation, celle-ci ayant été une des

délégations les plus actives. L'actuel gouvernement australien est ainsi invité à faire honneur à un pareil héritage.

## **Conclusions de Pax Christi Wallonie-Bruxelles**

Après avoir entendu l'exposé du Docteur Suter, nos militants sont amenés à conclure, au moins provisoirement mais concrètement, ce qui suit :

- se focaliser uniquement sur les réformes structurelles de l'ONU paraît inadéquat, même s'il est vrai que l'élargissement du Conseil de Sécurité est indispensable et urgent afin de diminuer le poids anormal de ceux qui étaient les « big brothers » en 1945 ;
- en tant que citoyens belges nous avons à nous montrer vigilants quant à la fidélité de notre Gouvernement aux objectifs et idéaux démocratiques des Nations Unies, particulièrement dans les domaines des droits humains individuels, d'environnement et de coopération internationale (niveau de l'aide au développement) ;
- le suivi des efforts belges en matière de réduction d'émission de gaz à effet de serre doit être assuré : des appels aux parlementaires, tant au niveau national qu'europpéen, doivent continuer à être adressés, comme d'ailleurs en matière de compétence et de possibilité d'action du TPI (Tribunal Pénal International) ;
- par le biais de notre Commission Afrique centrale et des Grands Lacs présente aux discussions, nous resterons attentifs à deux aspects principalement :
  1. le contrôle des résolutions prises au niveau international en matière de trafic des armes légères - lesquelles alimentent les conflits locaux - par la dénonciation des irrégularités portées à la connaissance de nos interlocuteurs locaux ;
  2. la mise à niveau progressive des populations locales pour l'exercice éclairé des libertés individuelles et des attitudes citoyennes responsables à chaque niveau d'intervention sociale et politique.



Editeur responsable :

Anne-Sophie Poncelet  
Pax Christi Wallonie-Bruxelles, Asbl  
Rue Maurice Liétart 31/1  
B-1150 Bruxelles – Belgique  
Tél. +32 (0) 2 738 08 04  
Fax +32 (0) 2 738 08 00  
E-mail : [info@paxchristiwb.be](mailto:info@paxchristiwb.be)

*Publié avec le soutien du Service de l'Education permanente de la Communauté française*